

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 064-266403039-20240411-LS\_2024\_1-BF

S'LO

L'an deux mil vingt quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Présidente

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur DUBUS Jean-Pierre, Madame FROGER Maïté, Madame GOYENECHE Monique, Madame HUCBOURG Chantal, Monsieur LASSALLE André, Madame MOUNOLE Jacqueline, Madame SANSOUCY Géraldine

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

Madame FOURAA Maryse, Monsieur RECONDO Vincent

Date de la convocation

29 mars 2024

Date d'affichage

23 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

23 avril 2024

et publication du

23 avril 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame SAMANOS Laurence expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par La trésorière d'Hasparren à la clôture de l'exercice.

Madame SAMANOS Laurence le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil d'Administration en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil d'Administration,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Président, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 064-266403039-20240411-LS\_2024\_2-BF

L'an deux mil vingt quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Présidente

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur DUBUS Jean-Pierre, Madame FROGER Maïté, Madame GOYENETCHE Monique, Madame HUCBOURG Chantal, Monsieur LASSALLE André, Madame MOUNOLE Jacqueline, Madame SANSOUCY Géraldine

**Procurat ion(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
23 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Madame FOURAA Maryse, Monsieur RECONDO Vincent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

23 avril 2024
---------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

et publication du
23 avril 2024

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	12 345,44
	Réalisé :	6 685,83
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	12 345,44
	Réalisé :	12 345,44
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	5 659,61
Résultat global :	5 659,61

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Président, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 064-266403039-20240411-LS\_2024\_3-BF

L'an deux mil vingt quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Présidente

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur DUBUS Jean-Pierre, Madame FROGER Maïté, Madame GOYENETCHE Monique, Madame HUCBOURG Chantal, Monsieur LASSALLE André, Madame MOUNOLE Jacqueline, Madame SANSOUCY Géraldine

**Procurat ion(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
23 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Madame FOURAA Maryse, Monsieur RECONDO Vincent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

23 avril 2024
et publication du
23 avril 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 11 avril 2024, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	314,17
- un excédent reporté de :	5 345,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 659,61
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	5 659,61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 659,61
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT</b>	<b>0,00</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Président, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
Reçu en préfecture le 23/04/2024  
Publié le  
ID : 064-266403039-20240411-LS\_2024\_4-BF

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration de ce CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Présidente

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
17	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Madame SAMANOS Laurence, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur DUBUS Jean-Pierre, Madame FROGER Maïté, Madame GOYENETCHE Monique, Madame HUCBOURG Chantal, Monsieur LASSALLE André, Madame MOUNOLE Jacqueline, Madame SANSOUCY Géraldine

**Procurat ion(s) :**

Date de la convocation
29 mars 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

Date d'affichage
23 avril 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Madame FOURAA Maryse, Monsieur RECONDO Vincent

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

23 avril 2024
et publication du
23 avril 2024

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement**

Dépenses : 0,00  
Recettes : 0,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 13 659,61  
Recettes : 13 659,61

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	13 659,61	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	13 659,61	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Président, SAMANOS Laurence

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 064-266403039-20240411-LS\_2024\_5-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
de la COMMUNE de LARRESSORE**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 18H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame SAMANOS, Maire.

**Date de la convocation : 29 mars 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 17**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Présents :**

**Membres élus :** Madame SAMANOS Laurence, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

**Membres nommés :** Monsieur DUBUS Jean-Pierre, Madame FROGER Maïté, Madame GOYENETCHE Monique, Madame HUCBOURG Chantal, Monsieur LASSALLE André, Madame MOUNOLE Jacqueline, Madame SANSOUCY Géraldine

**Absents excusés :** Madame FOURAA Maryse, Monsieur RECONDO Vincent

**Secrétaire de séance :** Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° LS\_2023\_5 EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2023**

**MISE EN OEUVRE D'UN TAXI SOLIDAIRE A LA DEMANDE : APPROBATION ET DETERMINATION DES TARIFS DE FONCTIONNEMENT**

Dans le cadre de ses missions et dans une logique de soutien aux administré.e.s dépourvu.e.s de moyen de déplacement, le CCAS a étudié la mise en place d'un service de transport solidaire à la demande assuré par des conducteurs.trices volontaires muni.e.s de leurs véhicules personnels.

Il s'agit de proposer un service d'entraide afin de favoriser le maintien à domicile et lutter contre l'isolement tout en encourageant l'engagement des Larresoroar, désireux de s'investir. Ce mode de déplacement a aussi pour objectif de créer des moments d'échanges et maintenir ainsi le lien social.

Les modalités de fonctionnement du dispositif sont précisées dans le règlement intérieur ci-annexé et porté à la connaissance du Conseil d'Administration parallèlement à d'autres formulaires complémentaires (fiches d'inscription, autorisation de déplacement).

Le coût pour le bénéficiaire sera de 3€ pour un déplacement de 10 km aller/retour ou 0.30 €/km.

Dans l'intervalle des 2 heures d'attente, si le chauffeur bénévole est amené à rentrer chez lui et faire un second aller/retour pour repartir chercher l'usager, ce second trajet ne sera pas imputé à l'usager mais demandé en remboursement auprès du CCAS.

Le chauffeur demandera le remboursement de ce second trajet au même tarif (0.3€/km), effectué durant l'intervalle des deux premières heures, en complétant l'imprimé de frais de déplacement dûment prévu et annexé et comportant les mentions suivantes : la date du déplacement, lieux, nom de l'usager, nombre de kilomètres effectués aller/retour, accompagné de la carte grise du véhicule utilisé par le chauffeur.

LS\_2024\_5

Afin de garantir le caractère social du transport solidaire, l'usager acquittera le coût d'un aller/retour durant les deux premières heures au montant voté soit 0.3 €/km dans un rayon de 10 kilomètres.

Si le temps d'attente d'un transport est supérieur à 2h, le bénéficiaire devra payer 2 fois l'aller- retour, soit 6 €.

Le paiement de la course s'effectuera directement du bénéficiaire au conducteur.trice : le bénéficiaire signera la fiche de liaison faisant état des frais de déplacement (carnet à souche) et règlera le chauffeur.

Si besoin, les frais de stationnement restent à la charge du bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé et après en avoir débattu et délibéré, et vu les documents annexes présentés :

- APPROUVE la mise en œuvre d'un taxi solidaire à la demande réservé aux administré.e.s ;
- ADOPTE le règlement intérieur et les formulaires ci-annexés ;
- AUTORISE le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Vote de la question : nombre de votants :**  
**pour : 15      contre : 0      abstentions : 0**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 11 avril 2024

La Présidente,

Laurence SAMANOS.



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE  
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

La Présidente, Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 23/04/2024
Reçu en préfecture le 23/04/2024
Publié le
ID : 064-266403039-20240411-LS_2024_5-DE

